

À Montpellier, le 28 février 2020

Pose de la 1^{ère} pierre du lycée de Sommières

L'ingénierie foncière de l'EPF a permis d'accélérer la première phase d'un projet d'ensemble porté par la commune de Sommières et le Conseil Régional comprenant la réalisation d'un lycée et d'un quartier d'habitat.

Saisi par la commune de Sommières et le Conseil Régional, l'EPF d'Occitanie a accompagné la mise en œuvre opérationnelle de la première phase de l'opération d'aménagement d'ensemble du secteur « Massanas-La Crouzade » :

- cette première phase comprend la construction d'un nouveau lycée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional,
- dans un second temps, le projet prévoit la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat.

La mobilisation de l'ingénierie foncière de l'établissement a permis **d'acquérir à l'amiable en une année seulement** le foncier nécessaire à la réalisation du projet de lycée.

Cette première phase du projet se matérialise aujourd'hui par la pose de la première pierre du lycée de Sommières et illustre parfaitement le **rôle d'accélérateur de l'EPF** qui a cédé les premiers biens à la ville qui, elle-même, les a mis à disposition de la Région.

Au titre de cette seconde partie d'opération, l'EPF porte déjà plus de 7 ha de foncier pour un engagement d'environ 1,6 M€.

Chiffres clés

Phase 1 : construction d'un lycée

14 ha
de foncier
acquis à
l'amiable

4,1 M€
engagés par
l'EPF

Phase 2 : réalisation de logements

7 ha
de foncier
déjà acquis
pour la
phase 2

1,6 M€
engagés par
l'EPF

À PROPOS DE L'EPF

L'Établissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère Industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Occitanie (à l'exception des périmètres des trois EPF locaux de Castres-Mazamet, Montauban et Toulouse).

Le champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme. La mission de l'EPF, à travers le portage foncier est la mise en œuvre des politiques publiques par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités et potentiellement de l'État sur les communes carencées, pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention.

Les interventions de l'EPF d'Occitanie se déclinent selon 3 grands axes :

- Développer une offre foncière significative en matière d'habitat
- Conforter l'attractivité de la région et de ses territoires
- Agir sur la préservation de l'environnement et la prévention des risques

CONTACT PRESSE - EPF d'Occitanie

Esra GUEUVIN – Responsable de la communication, des relations publiques et presse

esra.gueuvin@epf-occitanie.fr · www.epf-occitanie.fr ·  @EPF_Occitanie  EPF d'Occitanie
04 99 54 91 27 · 06 03 05 89 70